

Conseil Ecole
doctorale STT
mercredi 24 mai
2023

- Ordre du jour:
 - 1. Relevé des décisions du conseil du 11 avril
 - 2. Bilan des journées doctorales
 - 3. AAP conseil doctoral
 - 4. Organisation du concours des contrats doctoraux
 - 5. Appel à mobilité
 - 6. Questions diverses

Absents et excusés

Membres présents:

Guilhem Anzalone, Pierre Beaulieu, Estelle Bertrand, Volcy Boilevin, Didier Boisson, Claire Burban, Elisa Champciaux, Richard Gaillard, Simon Joxe, François Madoré, Leila Necibi, Hélène Rousteau-Chambon, Moïse Tsayem, Antoine Vion

Membres excusés:

Mickaël Blanchet, Nathalie Carcaud, Laurent Godet, Hervé Guillemain, Stanislas Jeannesson, Frédérique Le Guillon, Catherine Leroi, Mireille Loirat, Martin Manoury, Philip Milburn, Martial Monteil, Elise Roy, Pierre Teissier

Membre invité: Manuel Ferrer

1. Relevé des décisions du conseil du 11 avril

voté à l'unanimité

2. Bilan des journées doctorales

Déroulement:

- 9-11 mai à Quiberon (ENVSN)
- 10 mai: communications des doctorant.e.s
- 11 mai: formations

Bilan très positif peut être fait tant en ce qui concerne leur organisation par l'équipe des doctorant.e.s, que le déroulement (qualité des communications, premier retour positif sur les formations)

3. AAP conseil doctoral

- Premier des trois appels à propositions qui est lancé
- Date limite de dépôt le vendredi 26 mai 12h00
- Montant à se répartir pour les 10 ED: environ 36 000 €
- Proposition: financement des journées doctorales

Voté à l'unanimité

4. Organisation du concours des contrats doctoraux

- Le point sur les candidatures: il est rappelé que les dossiers doivent être absolument déposés sur TEBL.
- Jury

Membres permanents du conseil

2 doctorantes: Volcy Boilevin et Claire Burban

2 observateurs : une doctorante (Elisa Champciaux) et un EC (Guilhem Anzalone)

- Date: mercredi 28 juin 2023
- Lieu: salle Frida Kahlo, MRGT Germaine Tillion, Angers

A partir de juillet, à l'appui du déroulement du concours 2023, une réflexion sera menée sur l'ensemble de la procédure du recrutement des doctorant.e.s sous contrat doctoral.

4. Organisation du concours des contrats doctoraux

Grille d'évaluation des candidatures aux contrats doctoraux d'établissement

1. Qualité du parcours académique	2. Originalité et environnement du projet	3. Faisabilité du calendrier de travail	4. Pertinence de la méthodologie envisagée	5. Capacité à exposer et défendre sa candidature
30 points	10 points	10 points	20 points	30 points

1. Qualité du parcours académique : sont pris en compte les résultats académiques, en particulier ceux obtenus aux mémoires de M1 et de M2, le lien entre la ou les formations suivie(s) et le sujet de thèse, mais aussi les différentes expériences du/de la candidat(e) (expériences professionnelles, séjours à l'étranger...).

2. Originalité et environnement du projet : capacité du/de la candidat(e) à s'approprier les ressources offertes par l'environnement scientifique (quels moyens logistiques et quelles ressources du laboratoire seront mobilisés pour effectuer les recherches envisagées pour la thèse ? Quelles formations peuvent être envisagées, quelle intégration dans les équipes du laboratoire ?).

3. Caractère réaliste du calendrier de travail compte tenu du périmètre scientifique de la thèse et de l'environnement du projet.

4. Il ne suffit pas de donner des généralités sur la méthodologie mais de préciser la méthodologie que vous souhaitez mettre en œuvre en lien avec le sujet de thèse.

5. Une présentation sous la forme d'un diaporama est recommandée.

5. Appel à mobilité

• Plafonnement de l'aide:	Proposition
- Mobilité France métropolitaine : 250 €	200 €
- Mobilité Europe : 400 €	350 €
- Mobilité Monde : 600 €	450 €

Voté à l'unanimité moins une abstention

6. Questions diverses

- Antoine Vion fait état des prochaines discussions qu'il aura avec l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique de Rennes. Une nouvelle convention sera signée entre l'Ecole et l'ED.
- Une question est posée sur les équivalences des formations Progedo. Un point doit être fait sur chaque site pour valider les dernières formations. L'année prochaine ces formations doivent être intégrées au catalogue, ce qui facilitera leur prise en compte.